

Conseil de
Clocher, ~~de~~
demolition, vente
des bois et autres
objets

Le 27. Floreal au 2.
Le conseil Général de la commune de Villebois, assemblé dans la
salle ordinaire de ses séances, le citoyen Ponce Mairé, a observé
qu'il présentait à l'administration de la commune de Villebois
de cette commune, qui doivent être imposés pour l'année 1802
une somme de quatre, de quelle somme ont été arrêtés par
le conseil Général le 30 Germinal dernier, a 344 6 1/2.
mais comme on a compris dans cette somme 1002^{fr} pour
la Demolition du fiduciant clocher ^{à la commune de}
l'adjudication qui lui fut faite à Pierre Yavaret le
20 Floreal au 2. de autres articles ^{à la commune de}
depuis l'année de l'imposition locale, Desirant au contraire
avoir ^{à la commune de} ^{à la commune de} ^{à la commune de}
savoir combien de la vente des matériaux ainsi que ceux de
l'impôt; le conseil Général, après avoir ouï
l'agent National; administrateur du District

art. 1.
clocher } Pour l'adjudication de la Demolition du
clocher dudit jour 20 Floreal au 2. ... 625^{fr} ... 625^{fr}
art. 2.
fourne } Pour le fourne de l'ouvrage adjuge à France
jour de 29. Floreal au 2. 300^{fr} ... 300^{fr}
art. 3.
Pour faire descendre des clocher. ... 30^{fr}
art. 4.
fourne de plâtras Pour mettre un d'arches et de place de la Voute
pour mettre en de de l' devant l'église qui fut cassé, pour les matériaux de
place de la Voute de clocher pour les matériaux de la Voute
total de l'ouvrage regardant au clocher. 1002^{fr}

[Faint handwritten text and calculations, including numbers like 1200, 8, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995]

Revue pour le service des bois & matériaux pour le
de Démolissement de la charbonnière

art. 1.
Vente des pierres provenant de l'abbaye des bois

art. 2.
Pour les pierres provenant du Démolissage du fort et de la charbonnière

art. 3.
Pour les terres provenant du même objet pour la vente des pierres, du fort de la charbonnière & de l'abbaye

art. 4.
Pour les bois - 126 - 50

total de la revue

La somme pour le Démolissage, du clocher et de
réparations nécessaires faites en conséquence de trois ans mentionnés

il se trouvera qu'il y a un

différent sur la revue de

art. 2.

art. 2. regardant l'imposition de la commune se trouve imposée au hôte de Villebois pour l'année 1794 à cause de son bien communal & faisant d'art. 276 du hôte 337

art. 3. imposition de la commune pour le service des bois au hôte de Villebois art. 276 du hôte, pour

L'année 1793. (4. /) la somme de 85^l 13^s 4.
faisant de 9. la de hôte, elle doit être pour
les trois quarts de 1794. tout pour art. 276

Reconstitution de ce que doit la commune pour son
objet mentionnés de la présente

Démolissage du clocher et autres réparations.
imposition au hôte de Villebois pour son bien
imposition au hôte de Villebois pour de même objet.
total

L'Administration des bois de Villebois bien ordonné que ladite somme
sera imposée sur le hôte de Villebois, soit par son adhésion
soit de la manière qui jugera la plus convenable; il paraît
juste que la nation supporte les frais de Démolissage du clocher
ainsi que des réparations urgentes & nécessaires qu'on a été obligé
de faire, attendu ainsi que les frais pour la desserte du clocher
publique sont en objet de son appartement. ainsi fait & arrêté
de Villebois le 15 mai 1794.

1793 = 15.6
1793 = 15.6
387 = 11 =

1793 = 15.6
85 = 13.4
279 = 8.10

594 = 18.10
279 = 8.10
874 = 78
171 = 68

~~1294 = 8.10~~
1281 = 8.10
279 = 8.10
1560 = 17 = 8